

Année scolaire 2020-2021

Circulaire K-09

Infos Parents

A. Attitudes à tenir vis-à-vis du CoVID

Chers Parents,

La situation CoVID se complique. Ce document précise les attitudes à tenir si une des situations se présente au sein de votre foyer. **Merci de les appliquer à la lettre.** Je vous joins l'attestation sur l'honneur à remplir pour les situations 2 et 3.

Situation 1

L'élève est identifié comme un _ contact à risque _ de Covid-19-1

la procédure à suivre :

- rester à domicile ;
- éviter les contacts ;
- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) ;
- suivre les recommandations de l'assurance maladie.

• **L'élève revient à l'école au bout de 7 jours** après le dernier contact avec le cas confirmé sans qu'un test ne soit obligatoirement réalisé, à condition qu'il ne présente pas de symptômes. Ces modalités (délais, test) peuvent être différentes s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.

Situation 2

L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs-2

la procédure à suivre :

- rester à domicile ;
- éviter les contacts ;
- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19).

• Si les symptômes ne sont pas banaux ou persistent, **le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit.**
À défaut, le retour se fera après 7 jours **si disparition des symptômes**

Situation 3

L'élève est à l'école et présente des symptômes évocateurs-2

• Le directeur d'école prévient la famille pour qu'elle vienne chercher l'enfant et rappelle la procédure à suivre :

- rester à domicile ;
- éviter les contacts ;
- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19).

• Si les symptômes ne sont pas banaux ou persistent, **le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit.**
À défaut, le retour se fera après 7 jours **si disparition des symptômes**

- **1** Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé sans mesure de protection efficace. L'identification est assurée par l'ARS.
- **2** La liste des symptômes évocateurs peut être consultée dans la foire aux questions en ligne sur education.gouv.fr.
Les rhinites seules ne sont pas considérées comme des symptômes évocateurs de Covid-19.

Question des parents :

Mon enfant a été en contact avec une personne qui est dans la situation 1 :

⇒ **Si pas de symptôme, pas d'éviction scolaire à ce jour.**

B. Infos APEL

Chocolats de Noël :

L'APEL s'organise pour que la **livraison des chocolats** reste possible dans cette situation de CoVID.

Rappel => retour impératif des commandes pour demain vendredi 6 novembre

Gourde :

Les gourdes sont remises aux enfants ce jour. Si souci, contacter l'APEL par mel :

apel.ecole.ndflanguidic@gmail.com

M Julé, le 5 novembre